

# Garantie

Le fabricant garantit que ce produit est exempt de tout vice matériel ou de fabrication pour une période de deux ans à partir de la date de l'achat. Cette garantie ne s'applique qu'à l'acheteur d'origine et seulement sur les produits dont on a fait un usage normal. Si à l'intérieur d'un deux ans produit, après avoir été examiné par le fabricant, contient un vice matériel ou de fabrication, celui-ci n'a pour seule obligation, et vous comme seul recours, que la réparation ou le remplacement du produit, à la discrétion du fabricant, pourvu que le produit n'ait pas été endommagé par une mauvaise utilisation, un abus, des modifications, de la négligence ou une manipulation inadéquate. Votre ticket de caisse original est nécessaire pour déterminer l'admissibilité de la garantie.

L'acheteur doit déboursier les frais de main-d'œuvre et de transport nécessaires pour remplacer le produit couvert par cette garantie.

Cette garantie limitée ne couvre pas les produits qui ont été endommagés à la suite d'un accident, d'une mauvaise utilisation, d'un abus, de négligence, de modifications, d'installation ou entretien inappropriés, ou si l'utilisateur ne s'est pas conformé aux instructions fournies avec le produit, ou après une défaillance causée par de la corrosion, de la rouille ou d'autres matériaux étrangers dans le système.

La demande de services couverts par cette garantie se fera par l'envoi du produit défectueux au fabricant dès l'apparition du défaut allégué. Par la suite, le fabricant prendra les mesures correctives dans un délai raisonnable.

Le fabricant ne garantit, ni ne se désiste d'aucune garantie, expresse ou implicite, dans un but particulier, autre que la garantie contenue dans la présente. Ceci constitue l'unique recours et toute responsabilité pour tout dommage indirect ou consécutif ou quelque dépense que ce soit est exclue.

Quelques états ne permettent pas l'exclusion ou la limitation de dommages accidentels ou consécutifs ou des limitations sur la durée d'une garantie implicite, alors les limitations précédentes ne s'appliquent pas à vous. Cette garantie vous donne des droits particuliers et il peut y avoir d'autres droits qui varient d'un état à l'autre.

Pour une assistance technique professionnelle appelez 1-844-241-5521 ou visitez le site [WWW.HOMEDEPOT.CA](http://WWW.HOMEDEPOT.CA)

**Pour l'enregistrement de la garantie s'il vous plaît aller à [www.gppumpsus.com](http://www.gppumpsus.com)**